

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020096

Présents : 31

Votants : 33

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs – proposition de contribuables

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle AMAND

Le conseil municipal entend l'exposé de Philippe CELESTIN.

Conformément aux dispositions de l'article 1650-A du code général des impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers.

Elle est composée de 11 membres, le président de l'EPCI ou un vice-président délégué, ainsi que dix commissaires. Ces dix commissaires, et leur suppléant en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Ainsi, par délibération n°DCC2020-050 du 21 juillet 2020, le conseil communautaire de la CCDH a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat et composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants et a demandé à ses communes membres de lui proposer des contribuables susceptibles d'être désignés pour siéger à la CIID.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

Vu la délibération n°DCC2020-050 du conseil communautaire de la CCDH du 21 juillet 2020 portant création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 2 septembre 2020,

Considérant la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants,

Considérant la demande de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) aux communes membres de lui proposer des noms de contribuables pour siéger à la CIID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de proposer** à la CCDH :

- Monsieur Anthony THIAU (Thiau Distribution)
- Gil Dallemagne (Ecu de France)

en tant que contribuables pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

- **de rappeler** qu'il appartient à la direction des services fiscaux de désigner les dix commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants, sur la base d'une liste de contribuables dressée par le conseil communautaire de la CCDH

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme


Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 25 SEP. 2020

- **Transmis au représentant de l'Etat**



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Dourdan, Essonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOURDAN' at the top and '(Essonne)' at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp and extends to the right. Below the stamp, there is a long, horizontal blue ink scribble.